



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires

Musée des Arts de la Table / Abbaye de Belleperche

N° 2018 - 577

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON
LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Vu la lettre d'intention de don de l'A.S.P.C. et le procès verbal de remise de l'objet, en date du 26 avril 2018

ARRETE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par l'Association de sauvegarde du patrimoine castelsarrasinois, représentée par son président Bernard OOUARDES, constitué d'un chapiteau du début du XIIIe siècle en pierre sculptée d'entrelacs, pour affectation à l'abbaye de Belleperche à perpétuelle demeure et sous réserve de conservation permanente dans les lieux, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le 18 MAI 2018


Le Président

Christian ASTRUC